

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIGIDBNY
LE MARDI 25 FÉVRIER 2025 à 19 H 00,

Étaient présents pour les municipalités :

Monsieur François Page	Aston-Jonction
Monsieur Sylvain Pronovost	Baie-du-Febvre
Madame Lucie Allard	Bécancour
Monsieur François St-Germain	Grand St-Esprit
Monsieur Sylvain Jutras	La-Visitation-de-Yamaska
Monsieur Tommy Gagné-Dubé	Manseau
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	Saint-Célestin Paroisse
Monsieur Denis Croteau	Saint-Célestin Village
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Lévrard
Monsieur Alexandre Robert	Sainte-Eulalie
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Monsieur Michel Veilleux	Sainte-Monique
Monsieur Jean-Luc-Boisclair	Sainte-Perpétue
Monsieur François Rousseau	Saint-Léonard d'Aston
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Monsieur Mario Demers	Sainte-Sophie-de-Lévrard
Madame Fannie Boisvert	Saint-Sylvère
Monsieur Serge Élie	Saint-Wenceslas
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval

Étaient absents la déléguée : Mme Karolane Mensah, Wôlinak, formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la municipalité de Lemieux.

Étaient aussi présents : Monsieur Mario Lacroix, directeur général, secrétaire-trésorier, Madame Marie Poirier, adjointe administrative, ainsi que Madame Christine Champagne, assistante au directeur général.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs, constate le quorum et la réunion débute à **19h00**.

2025-12 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 25 février 2025.

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyé par Sandra St-Amour

Il est unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2025-13 3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025.

Sur une proposition de Monsieur Sylvain Pronovost Appuyée
par Monsieur Tommy Gagné-Dubé

Il est unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adopté

3.2 Adoption de la 3^e version du procès-verbal de la séance du
28 octobre 2024, (Correction au point 5 « BUDGET 2025 »)

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Monsieur Alexandre Robert

Il est unanimement résolu

Que la Régie autorise la correction apportée au point 5 « BUDGET 2025 » de la 3^e version du
procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024.

Adopté

2025-14 4- FINANCE PROCESSUS ANNUEL D'AUDIT

4.1- Compte-rendu du vérificateur / États financiers se terminant le 31 décembre 2024

Avant de débiter sa présentation, M. Julien adresse ses remerciements à Monsieur Lacroix et Madame Poirier pour leur collaboration dans le processus d'audit, ce, à la suite de quoi, il présente l'ordre du jour et explique les documents dans le cadre de sa présentation soit : Constatations de l'auditeur – exercice 2024, et dépôt du rapport sommaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

M. Julien présente et explique le document « Constatations de l'auditeur ». Dans ce rapport, l'accent est mis sur les éléments suivants : présence d'anomalies non corrigées dans les états financiers considérées comme manifestement négligeables, aucune fraude ni aucun cas de non-conformité aux lois et règlements et aucun problème n'a été relevé relativement à des contournements des contrôles par la direction.

ATTENDU QU' aucun élément majeur n'a été retenu lors de l'audit ;

ATTENDU QUE la RIGIDBNY va apporter une correction au taux du Fonds des services de santé (FSS) pour les années 2024-2023- 2022-2021 qui devrait représenter 21 176 \$ pour un taux de \$ 4.26 ;

ATTENDU QU' aucun questionnement, nécessitant une démarche de révision ;

EN CONSÉQUENCE Il est unanimement résolu, d'adopter le rapport financier se terminant au 31 décembre 2024.

Sur une proposition de Monsieur Yvon Potvin
Appuyé par Madame France Trudel

Adopté

4.2. ACCEPTATION DES COMPTES DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 JANVIER 2025, POUR UN MONTANT DE 468 224,43 \$

Acceptation des comptes du 1^{er} janvier au 31 janvier 2025,
pour un montant de **468 224,43 \$**

Sur une proposition de Monsieur Pierre Carignan
Appuyé par Madame Ginette Deshaies

Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1er janvier au 31 janvier 2025, pour un montant de **468 224,43 \$**

Adopté

• **DÉCOULANTS ET QUESTIONS**

- Transmissions des feuillets d'impôts 2024 ;

Madame Marie Poirier informe les membres que les feuillets d'impôts pour l'année 2024 ont été postés par courrier le 4 février 2025.

-
- 4^{ème} écocentre, la facturation sera produite sous peu ;
 - Entente sur la facturation, la rétroaction aura lieu sur deux (2) années ;
 - Facturation aux municipalités, i.e. que les municipalités de la MRC Nicolet-Yamaska membres de la Régie se partageront les frais du 4^e écocentre ;
 - Une lettre détaillant cette entente devra être produite par la MRC de Nicolet-Yamaska.

-
- Programme ACDC, subvention de mini poubelles pour sac mauve ;

ATTENDU QUE : La Régie veut déposer à une demande d'aide financière au programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) :

ATTENDU QUE : Nous devons nous assurer qu'il est possible d'acquérir les bacs ou mini poubelles avant le 31 décembre 2026 ;

ATTENDU QUE : Le démarrage du programme (début des collectes et séparation des matières organiques) n'aura lieu qu'en début 2027 ou 2028 ;

ATTENDU QU' Une étude socio-techno économique est sur le point de nous être déposée, pour la construction d'une usine afin de traiter (au lieu d'enfouir) les matières organiques ;

ATTENDU QUE : La décision finale sur le procédé sélectionné sera prise le 25 mars 2025 ;

ATTENDU QUE : La Régie procédera immédiatement à la préparation de la demande ;

EN CONSÉQUENCE : Il est unanimement résolu que la Régie soumettra une requête d'assistance financière au programme d'aide au compostage domestique communautaire (ACDC), sous réserve de la réception d'une décision 2025.

-
- Projet de validation d'assurance pour les écocentres : 30 avril
 - Qui embauche les employés ;
 - Qui est responsable de ces employés ;
 - Couverture d'assurance des écocentres ;

Monsieur Lacroix a désigné Madame Marie Poirier pour mener ce dossier. Mme Poirier doit s'assurer que la Régie dispose d'une couverture adéquate en assurance responsabilité pour l'ensemble des écocentres.

-
- Explication des dépenses incluses à la taxation, collecte recyclable et collecte des déchets : 31 mai 2025 :
 - EEQ payant 100% des dépenses, suggère l'abolition de la taxe collecte recyclable ;

- Monsieur Lacroix signale que ÉEQ rembourse à la Régie la partie dépenses du traitement des matières recyclables résidentielles, ainsi que les frais de la collecte résidentielle, ce qui n'inclut pas les frais reliés aux écocentres, ainsi que les différents programmes favorisant la valorisation et la gestion administrative de ceux-ci.
 - Changer la dénomination, déchets ultimes et valorisation (recyclage et réduction) ;
 - Il a probablement lieu de repenser la nomenclature au niveau de l'appellation des déchets et de la récupération.
 - Dans les prochains mois, la Régie devra présenter la répartition justifiant le maintien des deux taxes ou s'il y a redressement à avoir.
-

- **INFORMATION GÉNÉRALE**

- Diagnostic organisationnel :
 - L'analyse organisationnel s'avère plus complexe que prévu dans le détail des tâches. En conséquence, un délai supplémentaire de 7 à 10 jours a été entendu entre les parties.
-

- Écocentre de St-Grégoire :
 - L'entente avec Enfouibec a été renouvelée selon les mêmes modalités, soit une durée initiale de deux (2) ans, avec une option de prolongation de trois (3) années, accompagnée d'une augmentation de 5 %.
-

- Dossier de Bécancour :
 - Préparer un document d'ici le 31 mai 2025, recommandant que la municipalité de Bécancour procède à l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 20 000 à 30 000 pieds carrés dans un délai de 15 mois. Le terrain devra être prêt à accueillir la construction d'un écocentre. Par ailleurs, la RIGIDBNY s'engage à un soutien financier équivalent aux coûts défrayés pour l'écocentre de Nicolet, sur la base des mêmes services offerts.

- Une version actualisée du programme POE devrait être disponible d'ici 2027. Elle sera vraisemblablement plus avantageuse. Cependant, il sera nécessaire de faire preuve d'une rigueur accrue afin de renforcer notre crédibilité.
-

- 5 écocentres, transport et valorisation des matières résiduelles

- En ce qui concerne le transport et la valorisation des matières résiduelles, il a été convenu qu'un appel d'offres sur invitation serait lancé. Cet appel d'offres est actuellement en phase de validation par Stratzer, et nous attendons un retour d'ici le 30 mars 2025 au plus tard.
 - 5 écocentres, transport et valorisation des centres de tri de résidus de construction de rénovation et de démolition (CRD)
 - En ce qui concerne le transport et la valorisation des CRD, il a été convenu qu'un appel d'offres sur invitation serait lancé. Cet appel d'offres est actuellement en phase de validation par Stratzer, et nous attendons aussi un retour d'ici le 30 mars 2025 au plus tard.
-

- Écocentre de Nicolet, gestion, main-d'œuvre, coût des matières,

- Un appel d'offres (SEAO) est nécessaire ;

- Écocentre de Nicolet projet de modernisation

- Le permis a été émis ;
 - La recherche pour l'embauche d'un surveillant de travaux est en cours ;
 - La recherche d'une firme d'analyse des sols est aussi en cours ;
 - La ville de Nicolet nous a aussi confirmé que les travaux publics et l'écocentre auront des entrées distinctes. De plus, la voie pour l'École nationale de police du Québec (ENPQ) est présentement en construction.
-

- Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - Le contrat se terminant en 2025 sera reconduit jusqu'en 2026 ;
 - En complément de l'évaluation des volumes déjà en cours pour trois écocentres, l'analyse pour les quatre écocentres suivants : Manseau, Sainte-Eulalie, Nicolet et Saint-Grégoire demeure en suspens. La Régie désire évaluer les impacts avant de poursuivre dans ce sens.
-

- ÉEQ, rencontrera la firme USD qui gère les changements de bacs pour ÉEQ.
 - S'ajoute de nouvelles contraintes en lien avec la réparation des bacs, nous poursuivons donc les discussions à la recherche de solutions.
 - Le rapport mi-projet pour le POE pour l'obtention du 125,000 \$ sera livré en mars 2025.
-
- Plastiques agricoles dossier à l'arrêt à moins de changement au niveau du support (suivi du PV du 21 janvier 2025, informations générales)

ATTENDU QU' : Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a avisé la Régie que les plastiques agricoles ne seront plus acceptés dans les bacs bleus. À la suite de cette annonce, l'entreprise Gaudreau mettra fin à la collecte des bacs bleus contenant ce type de plastiques.

Toutefois, Gaudreau se montre disposée à conclure une entente à court terme avec la Régie, afin de permettre la recherche d'une solution alternative. »

ATTENDU QUE : RECYCLE QUÉBEC a octroyé à AGRIRÉCUP le statut d'organisme de gestion reconnue afin de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des agriculteurs pour la remise des plastiques agricoles.

De plus, RECYCLE QUÉBEC n'a toujours pas élaboré voire même entamer des discussions avec les principaux concernés afin de procéder à la mise en place d'un système de récupération des plastiques agricoles pour la MRC de Bécancour-Nicolet-Yamaska.

ATTENDU QU' : À la suite de cette rencontre, la Régie transmettra une résolution à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC dans le but de clarifier à qui revient la responsabilité de la gestion des plastiques agricoles.

EN CONSÉQUENCE : La Régie est prête à s'impliquer dans le dossier. Toutefois, sans la collaboration des différents acteurs, il lui est impossible de parvenir à une solution efficace et pérenne.

Il est unanimement résolu *que la **Régie** informe **RECYCLE QUÉBEC** de la situation.*

Sur une proposition de Monsieur Tommy Gagné-Dubé
Appuyé par Monsieur Sylvain Pronovost

Adopté

2025-15 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2025-02 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉMUNÉRATION 2025 DES ÉLUS

ATTENDU QUE L'IPC de janvier 2024 a démontré une hausse de 2,6%

ATTENDU QU' Un avis de motion a été émis et affiché dans le délai prescrit et qu'aucun commentaire ou annotation n'a été proposé.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu que la Régie accepte cette hausse de 2,6% pour l'année 2025, concernant la rémunération des élus.

Sur une proposition de Sandra St-Amour
Appuyé par Monsieur François Pagé

Adopté

2025-16 6- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2025-03 / AUTORISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES ET EMPLOYÉS DE LA RÉGIE.

ATTENDU QU' Un avis de motion a été émis et affiché dans le délai prescrit et qu'aucun commentaire ou annotation n'a été proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est unanimement résolu, que la Régie adopte le Règlement 2025-03 autorisant le Code d'éthique et de déontologie des membres et employés.

Sur une proposition de Monsieur Tommy Gagné-Dubé
Appuyé par Madame Sandra St-Amour

Adopté

2025-17 7- EMBAUCHE DU PROCHAIN DG

7.1 Octroi du contrat de recherche de candidat au poste de DG

ATTENDU QUE : Trois firmes ont été contacté dont deux qui offraient le service tel que spécifié par les membres du conseil d'administration ;

- Coefficient RH 10 325\$ plus taxes (Valérie Charest)
- BRH 18% du salaire du directeur/trice générale

ATTENDU QUE : L'analyse comparative effectuée par les membres du comité des ressources humaines chargé de l'évaluation de la qualité des soumissions recommande d'octroyer le contrat à Coefficient RH.

EN CONSÉQUENCE: Il est unanimement résolu que la Régie octroie le contrat à Coefficient RH au montant de 10 325 \$ plus taxes.

Sur une proposition de Madame Lucie Allard
Appuyé par Madame Ginette Deshaies

Adopté

2025-18 8. APPEL D'OFFRE OU GRÉ À GRÉ POUR LES COLLECTES RÉSIDENTIELLES

- 8.1** Explication des contraintes et avantages connues (exemples de contrat : DOC 8a et 8b) ;
- 8.2** Mandat de produire le devis pour la collecte sélective ;
- 8.3** Mandat de produire le devis pour la collecte des déchets et des volumineux ;

Conditions préalables et considérations sur le transfert de compétences et les ententes possibles

Le transfert des compétences de la régie à la régie du Bas St-François, tel que présenté lors du dernier CA, semble peu susciter d'intérêt de la part des administrateurs. Cette situation laisse présager que la transmission de nos compétences en récupération n'est pas envisagée. Par conséquent, l'option de conclure une entente de gré à gré pour la collecte des matières recyclables devient pratiquement irréalisable.

Dans l'hypothèse où une entente de gré à gré avec la RGMR (Bas St-François) concernant les déchets serait envisagée, plusieurs contraintes importantes doivent être prises en compte :

1. **Modifications des cédules de collecte** : La collecte des matières recyclables devrait être répartie sur 10 jours, au lieu des 5 jours actuellement en vigueur.
2. **Perte de l'effet de volume** : Il ne serait pas possible de combiner les deux collectes pour obtenir un meilleur tarif.
3. **Transfert des services de gestion des plaintes** : La gestion des plaintes, ainsi que la réparation des contenants, seraient transférées à la RGMR, engendrant deux départements distincts de gestion des plaintes.
4. **Complexité des contrats** : Deux contrats distincts avec des règles spécifiques à chaque entente devraient être pris en considération.

Compte tenu de l'état actuel des choses, il semblerait plus judicieux que la RGMR soumette une offre sur le SEAO une fois les devis publiés.

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu de soumettre une offre sur le SEAO une fois les devis publiés par STRAZER.

Sur une proposition de Monsieur Tommy Gagné-Dubé :
Appuyé par Monsieur François Page :

Adopté

9. **VARIA** Aucun
- 10- **QUESTION DU PUBLIC** Aucune
11. **HUIS CLOS**

Monsieur Mario Lacroix, Mesdames Marie Poirier et Christine Champagne ont quittés la séance.

RÉUNION D'INFORMATION (Session de travail – rapport technico-économique) FIXÉE au mardi, 18 mars 2025, à la salle de la caserne des pompiers, situé au 8275 Boul Bécancour, Bécancour, QC G9H 3A5

PROCHAINE RÉUNION OFFICIELLE (CONSEIL RÉGULIER – Décision sur le projet des M.O.) FIXÉE au mardi, 25 mars 2025, à 19H00 à la Salle Joseph-Ovide-Rousseau, 180, rue Mrg Panet, Nicolet.

2025-19 12-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Monsieur Pierre Carignan
Appuyé par Monsieur Denis Croteau

Il est unanimement résolu

De lever l'assemblée à **21H07**



Céleste Simard
Présidente



Mario Lacroix
Directeur général, secrétaire-trésorier